

Initiales du Président  
**01567**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi  
11 octobre 2023 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE  
VALCOURT.

**SONT PRÉSENTS :**

| <u>MUNICIPALITÉ</u> | <u>DÉLÉGUÉ</u>     | <u>SUBSTITUT</u>      |
|---------------------|--------------------|-----------------------|
| Bonsecours          |                    | André Leduc           |
| Maricourt           |                    | Nancy Gagnon          |
| Racine              | André Courtemanche | Mario Côté            |
| Canton de Valcourt  | Patrice Desmarais  | Mario Gagné           |
| Ville de Valcourt   | Pierre Tétrault    | Marie-Claire Tétrault |
| Lawrenceville       |                    |                       |

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Présent dans l'assistance : Stéphane Berthelette, lieutenant.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE**

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

095-23-10-11 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2023
3. Correspondance
4. Administration
  - 4.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
  - 4.2 Budget 2024 – commentaires des municipalités (s'il y a lieu)
  - 4.3 Dépôt du rapport annuel 2023 sur la gestion contractuelle
  - 4.4 Contrat de déneigement 2023-2026 Caserne #1
  - 4.5 Contrat de déneigement 2023-2026 Caserne #2
  - 4.6 Contrat de déneigement 2023-2026 Caserne #3
  - 4.7 Contrat de paysager 2024-2026 Caserne #1
  - 4.8 Contrat de paysager 2024-2026 Caserne #2
  - 4.9 Contrat de paysager 2024-2026 Caserne #3

Initiales du Président  
**01568**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

- 4.10 Résolution d'appui à la municipalité de Racine concernant l'aménagement d'une deuxième voie de circulation sur certains tronçons de la Route 222
- 4.11 Modifications à l'Annexe A de l'Entente constitutive de la RIPIV en lien avec l'entretien et la réparation des bornes d'incendie
- 5. Incendie
  - 5.1 Interventions septembre 2023
  - 5.2 Réunion des chefs au SSI de Valcourt
  - 5.3 Accessoires pour le nouveau camion de service
  - 5.4 Participation du service de sécurité incendie à la Fête de l'Halloween + friandises
  - 5.5 Embauche de 2 pompiers
  - 5.6 Dossier Premiers répondants
  - 5.7 Journée Portes-ouvertes
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

096-23-10-11 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2023**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2023, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME NANCY GAGNON ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 13 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**CORRESPONDANCE**

Pas de correspondance

**ADMINISTRATION**

097-23-10-11 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de septembre 2023, totalisant une dépense de 4 920.18 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 11 octobre 2023, totalisant une dépense de 10 428.69 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de septembre 2023 une dépense qui totalise 13 315.62 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

Initiales du Président  
**01569**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L232076 à #L2300083 émis pour les comptes payés durant le mois de septembre 2023, totalisant une dépense de 4 920.18 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2300035 à #C2300039 et #P2300163 à # P2300174, pour les comptes à payer au 11 octobre 2023, pour une dépense qui totalise 10 428.69 \$;

QUE les chèques #D2300353 à #D2300390 émis pour les salaires nets payés durant le mois de septembre 2023, totalisant une dépense de 13 315.62 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**BUDGET 2024 – COMMENTAIRES DES MUNICIPALITÉS**

Aucun commentaire

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel 2023 sur la gestion contractuelle.

098-23-10-11 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2026 CASERNE #1**

ATTENDU QUE la Régie a demandé à trois (3) entrepreneurs de soumissionner pour le déneigement de la caserne de Valcourt pour les trois (3) prochaines saisons;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue :

Déneigement Sajy

|           |                     |
|-----------|---------------------|
| 2023-2024 | \$1 425 avant taxes |
| 2024-2025 | \$1 450 avant taxes |
| 2025-2026 | \$1 475 avant taxes |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LEDUC ET RÉSOLU :

QUE la soumission suivante soit retenue :

Déneigement Sajy

|           |                     |
|-----------|---------------------|
| 2023-2024 | \$1 425 avant taxes |
| 2024-2025 | \$1 450 avant taxes |
| 2025-2026 | \$1 475 avant taxes |

QUE monsieur Patrice Desmarais, président et madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents nécessaires afin que prenne plein effet cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président  
**01570**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

099-23-10-11 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2026 CASERNE #2**

ATTENDU QUE la Régie a demandé à trois (3) entrepreneurs de soumissionner pour le déneigement de la caserne de Bonsecours pour les trois (3) prochaines saisons;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue :

Entreprises Philippe Berthelette

|           |                     |
|-----------|---------------------|
| 2023-2024 | \$1 360 avant taxes |
| 2024-2025 | \$1 460 avant taxes |
| 2025-2026 | \$1 560 avant taxes |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LEDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE la soumission suivante soit retenue :

Entreprises Philippe Berthelette

|           |                     |
|-----------|---------------------|
| 2023-2024 | \$1 360 avant taxes |
| 2024-2025 | \$1 460 avant taxes |
| 2025-2026 | \$1 560 avant taxes |

QUE monsieur Patrice Desmarais, président et madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents nécessaires afin que prenne plein effet cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

100-23-10-11 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2026 CASERNE #3**

ATTENDU QUE la Régie a demandé à deux (2) entrepreneurs de soumissionner pour le déneigement de la caserne de Racine pour les trois (3) prochaines saisons;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue :

Ferme Robert Petit inc.

|           |                     |
|-----------|---------------------|
| 2023-2024 | \$1 250 avant taxes |
| 2024-2025 | \$1 350 avant taxes |
| 2025-2026 | \$1 450 avant taxes |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE la soumission suivante soit retenue :

Ferme Robert Petit inc.

|           |                     |
|-----------|---------------------|
| 2023-2024 | \$1 250 avant taxes |
| 2024-2025 | \$1 350 avant taxes |
| 2025-2026 | \$1 450 avant taxes |

Initiales du Président  
**01571**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

QUE monsieur Patrice Desmarais, président et madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents nécessaires afin que prenne plein effet cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**101-23-10-11 CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER 2024-2026 CASERNE #1**

ATTENDU QUE la Régie a demandé à deux (2) entrepreneurs de soumissionner pour l'entretien paysager de la caserne de Valcourt pour les trois (3) prochaines saisons;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue :

Daniel Maintenance enr.

|      |                        |
|------|------------------------|
| 2024 | \$1 622.50 avant taxes |
| 2025 | \$1 622.50 avant taxes |
| 2026 | \$1 622.50 avant taxes |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE la soumission suivante soit retenue :

Daniel Maintenance enr.

|      |                        |
|------|------------------------|
| 2024 | \$1 622.50 avant taxes |
| 2025 | \$1 622.50 avant taxes |
| 2026 | \$1 622.50 avant taxes |

QUE monsieur Patrice Desmarais, président et madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents nécessaires afin que prenne plein effet cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**102-23-10-11 CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER 2024-2026 CASERNE #2**

ATTENDU QUE la Régie a demandé à trois (3) entrepreneurs de soumissionner pour l'entretien paysager de la caserne de Bonsecours pour les trois (3) prochaines saisons;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue :

Entreprise 4 saisons enr.

|      |                   |
|------|-------------------|
| 2024 | \$500 avant taxes |
| 2025 | \$500 avant taxes |
| 2026 | \$500 avant taxes |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LEDUC ET RÉSOLU :

Initiales du Président  
**01572**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

QUE la soumission suivante soit retenue :

Entreprise 4 saisons enr.

|      |                   |
|------|-------------------|
| 2024 | \$500 avant taxes |
| 2025 | \$500 avant taxes |
| 2026 | \$500 avant taxes |

QUE monsieur Patrice Desmarais, président et madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents nécessaires afin que prenne plein effet cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

103-23-10-11 **CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER 2024-2026 CASERNE #3**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' accorder le contrat à :

Marc Laflamme

|      |                   |
|------|-------------------|
| 2024 | \$590 avant taxes |
| 2025 | \$620 avant taxes |
| 2026 | \$650 avant taxes |

QUE monsieur Patrice Desmarais, président et madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents nécessaires afin que prenne plein effet cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

104-23-10-11 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE RACINE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME VOIE DE CIRCULATION SUR CERTAINS TRONÇONS DE LA ROUTE 222**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a compétence sur tout le territoire de la Municipalité de Racine en ce qui concerne la protection incendie ;

ATTENDU QU' à titre de service d'urgence, nous sommes à même de constater directement les dangers découlant de l'absence d'une deuxième voie de circulation à proximité et dans les deux côtes situées sur le territoire de la Municipalité de Racine, notamment en intervenant régulièrement sur des accidents de la route dans ce secteur ;

Initiales du Président  
**01573**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE l'augmentation du débit de la circulation à venir, avec l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, risque d'accroître de façon importante le risque d'accident de la route dans ces secteurs, particulièrement ceux impliquant des touristes qui ne connaissent pas le réseau routier local ;

ATTENDU QUE la Régie souhaite ajouter sa voix à celle de la Municipalité de Racine dans le cadre de sa demande d'aménagement d'une deuxième voie de circulation sur certains tronçons de la route 222 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LEDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, à titre de service d'urgence, appuie la Municipalité de Racine dans sa demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant l'aménagement d'une deuxième voie de circulation à proximité et dans les deux côtes situées sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

105-23-10-11 **MODIFICATIONS À L'ANNEXE A DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA RIPIV EN LIEN AVEC L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES BORNES D'INCENDIE**

ATTENDU QUE la Régie souhaite apporter des modifications à l'Annexe A de l'Entente constitutive de la Régie qui établit entre autres les règles concernant l'inspection, l'entretien et la réparation des bornes d'incendie et bornes sèches ;

ATTENDU QUE toutes les municipalités parties à l'Entente se sont prononcées en faveur de ces modifications, dont copie des résolutions jointes aux présentes comme pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MADAME NANCY GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la Régie applique l'Annexe A modifiée de l'Entente constitutive de la Régie, tel que plus amplement décrit à ladite Annexe A modifiée en date du 13-09-2023, jointe aux présentes comme pour en faire partie intégrante ;

QUE ces modifications prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour toute la durée de l'Entente et de tout renouvellement de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président  
**01574**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

**INCENDIE**

**INTERVENTIONS SEPTEMBRE 2023**

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de septembre 2023.

106-23-10-11 **RÉUNION DES CHEFS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE VALCOURT**

ATTENDU QUE les directeurs incendie se réunissent chaque année à tour de rôle dans les divers services de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le 21 novembre prochain cette réunion se tiendra dans notre service ;

ATTENDU QUE des crédits sont disponibles à cette fin au budget de 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NANCY GAGNON, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' accueillir la réunion des Chefs dans notre service de sécurité incendie, le 21 novembre prochain ;

D' autoriser un montant maximum de 1 500\$ avant taxes pour l'organisation de cette réunion.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

107-23-10-11 **ACCESSOIRES POUR LE NOUVEAU CAMION DE SERVICE**

ATTENDU QUE la Régie a fait l'acquisition récemment d'un nouveau camion de service Ford F-150;

ATTENDU QUE la Régie souhaite ajouter certains équipements qui ne sont pas de série (toile pour le dessus de la boîte, tapis intérieurs, etc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE la Régie autorise un budget total de 1 000\$ avant taxes pour l'ajout d'équipements tel que spécifié ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

108-23-10-11 **PARTICIPATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À LA FÊTE DE L'HALLOWEEN + FRIANDISES**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, à la demande des municipalités, le service de sécurité incendie participe de façon volontaire pour assurer la sécurité des enfants à la Fête de l'Halloween;

Initiales du Président  
**01575**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE des demandes ont été faites par les municipalités membres de la Régie pour obtenir la participation du service de sécurité incendie à cette fête;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME NANCY GAGNON ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la participation volontaire du service de sécurité incendie à la Fête de l'Halloween, le mardi 31 octobre 2023, selon les disponibilités d'effectifs et l'organisation prévue par le directeur du service de sécurité incendie et les municipalités participantes;

QU' un montant maximum de 350\$ soit accordé pour l'achat de friandises à être distribuées aux enfants par nos équipes de pompiers bénévoles. Les pièces justificatives doivent être fournies pour le paiement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

109-23-10-11 **EMBAUCHE DE FRÉDÉRIC DELAGE ET JAKOB SIMIC À TITRE DE  
POMPIER**

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie souhaite maintenir la brigade à un nombre stable d'effectifs ;

ATTENDU QU' il devient de plus en plus difficile d'attirer la relève pour ce type de poste demandant engagement et don de soi;

ATTENDU QUE les candidats Delage et Simic démontrent de l'intérêt et de la motivation à faire partie de la brigade ;

ATTENDU QUE les candidats Delage et Simic possèdent déjà la formation de Pompier 1;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' autoriser l'embauche de Frédéric Delage et de Jakob Simic selon les conditions prévues au Manuel du pompier et à l'échelon salarial 1;

QUE les conditions d'embauche et les fonctions de chacun respectent les règles sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ;

QUE chacun soit soumis à une période de probation d'un an après laquelle période ils seront évalués et confirmés en poste s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président  
**01576**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

**DOSSIER PREMIERS RÉPONDANTS**

Les membres du conseil reviennent sur la rencontre du 19 septembre dernier concernant le projet d'implantation d'un service de Premiers répondants dans la région.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le directeur du service de sécurité incendie invite les membres du conseil à participer à la Journée Portes-ouvertes qui aura lieu à la Caserne #1 le samedi 14 octobre prochain dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies.

110-23-10-11 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE :

QUE l'assemblée soit levée à 20h10.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

\_\_\_\_\_  
Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*